



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

grippe aviaire

Question au Gouvernement n° 2221

Texte de la question

## PROPAGATION EN EUROPE DE LA GRIPPE AVIAIRE

M. le président. La parole est à M. Axel Poniatowski.

M. Axel Poniatowski. Ma question s'adresse au Premier ministre, elle concerne la propagation en Europe de la grippe aviaire.

Monsieur le Premier ministre, la grippe aviaire était jusqu'à la semaine dernière aux portes de l'Europe. Cette semaine, elle y a fait son entrée en Roumanie et probablement aussi en Bulgarie et en Grèce. Le virus détecté en Roumanie est bien le H5N1, responsable de 160 cas d'infection et de soixante morts d'hommes en Asie. Il est d'un type identique et de la même source hautement pathogène, a déclaré le commissaire européen à la santé.

L'Union européenne a immédiatement interdit, à titre de précaution, l'importation de volailles en provenance de Roumanie, comme elle l'avait fait quelques jours auparavant pour l'importation de volailles en provenance de Turquie.

Des experts ont déterminé que le virus se transmettait à l'être humain par contact avec un oiseau infecté, qu'il soit vivant ou mort. En revanche, on ne pourrait attraper la grippe aviaire en consommant de la volaille puisque le virus est détruit à une température de 70°.

Le gouvernement français a cependant renforcé les contrôles tant au niveau des dépistages qu'au niveau des pratiques d'élevage sur notre territoire. Par ailleurs, vous avez pris des mesures concernant la disponibilité éventuelle de traitements antiviraux et de vaccins pandémiques. Enfin, à l'issue de la réunion interministérielle de vendredi dernier à ce sujet, vous avez déclaré que nous n'étions pas en situation de pandémie et qu'il n'y avait eu jusqu'à présent aucun cas de transmission de la grippe aviaire d'homme à homme.

Pour autant, monsieur le Premier ministre, le décalage entre l'importance de la mobilisation nationale et internationale et, semble-t-il, l'absence de risque de pandémie est mal compris par notre population. Pouvez-vous donc m'indiquer ce que nos compatriotes doivent savoir au niveau des risques éventuels de contamination dans notre pays et s'il y a des dispositions ou des précautions à prendre dès aujourd'hui à ce sujet. Comment comptez-vous tenir informée l'opinion publique de l'évolution de cette crise ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Dominique de Villepin, *Premier ministre*. Monsieur le député, la transmission animale, c'est-à-dire l'épizootie, continue de s'étendre. Des cas ont été signalés ces derniers jours en Turquie et en Roumanie, des cas sont en cours d'investigation en Grèce et en Croatie. L'épizootie est vraisemblablement véhiculée par des oiseaux migrateurs. La France n'est donc pas à l'abri.

Face à ce risque, le Gouvernement a mobilisé tous les moyens nécessaires. Nous avons d'ores et déjà un dispositif qui est opérationnel. Nous avons nommé un délégué interministériel pour la grippe aviaire, le professeur Didier Houssin. Nous avons défini un plan de prévention et de lutte contre la pandémie grippale, qui comporte un volet d'information, un volet de prévention et un volet de protection des Français.

L'information tout d'abord. Tous les Français seront tenus au courant en temps réel de l'évolution de la situation et des différentes mesures prises par le Gouvernement. Je réunirai les représentants des groupes parlementaires la semaine prochaine afin de leur présenter les mesures et d'écouter leurs éventuelles

propositions.

Deuxième exigence, la prévention de l'épizootie. Nous avons interdit d'ores et déjà toute importation de volailles en provenance des différents pays contaminés. Nous avons également décidé de renforcer la surveillance des oiseaux migrateurs et des volailles d'élevage.

La troisième exigence, c'est la protection des Français contre le risque de pandémie grippale, même si aucun cas de transmission d'homme à homme n'a encore été constaté. Cinquante millions de masques sont en cours de livraison dans les hôpitaux. Notre stock atteindra les 200 millions au début de l'année prochaine. En ce qui concerne les antiviraux, nous disposerons dès la fin de l'année des quantités nécessaires pour traiter 14 millions de patients. Quant au vaccin, nous avons réservé 40 millions de doses qui seront disponibles dès que le vaccin aura été élaboré.

Le Gouvernement s'est fixé trois règles claires face à la menace.

D'abord, une transparence constante sur l'évolution de la situation et sur les risques auxquels les Français pourraient être exposés.

Ensuite, une coordination avec l'ensemble de nos partenaires. À l'échelle nationale, le Gouvernement travaille en liaison étroite avec la communauté scientifique. À l'échelle européenne, nous sommes en contact permanent avec nos partenaires européens. À l'échelle internationale, nous étudions les mesures à prendre avec l'Organisation mondiale de la santé et les pays les moins avancés, que nous devons aider dans la prévention de la maladie.

Enfin, une gradation des mesures. À chaque étape, nous prévoyons des mesures adaptées qui devront être prises et qui seront graduées en fonction de la menace.

Vous le voyez, c'est un effort de préparation et d'anticipation que nous avons décidé de faire. Le Gouvernement veut apporter une réponse maîtrisée face à cette menace. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et sur plusieurs bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

M. le président. J'ajoute que la mission parlementaire sur la prévention de la grippe aviaire tiendra sa première réunion demain, à dix-sept heures, salle 6550.

## Données clés

**Auteur :** [M. Axel Poniatowski](#)

**Circonscription :** Val-d'Oise (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 2221

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Premier ministre

**Ministère attributaire :** Premier ministre

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 octobre 2005

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 19 octobre 2005